



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Monsieur Pierre GRAMEGNA
Ministre des Finances

L-2931 LUXEMBOURG

N/réf. : CSL-2020-54-SH/LL

Luxembourg, le 22 avril 2020

Concerne : Amendements parlementaires au projet de loi portant adaptation de certains délais en matière fiscale, financière et budgétaire dans le contexte de l'état de crise

Monsieur le Ministre,

Par courriel en date du 21 avril 2020, vous avez demandé l'avis de la Chambre des salariés relatif aux amendements parlementaires qui ont été apportés au projet de loi sous rubrique.

Veillez noter que ces amendements n'appellent pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Chambre des salariés.

Sylvain HOFFMANN
Directeur

Nora BACK
Présidente